

Résumé des conditions indispensables à la prise en charge sécuritaire du patient bariatrique (basé sur les expériences récentes de prises en charge de patients de plus de 250kg) :

- Limite de charge sur chaise Stryker : 228 kg, voire 185kg sur les chaises de première génération
- Limite de charge sur civière Power-Pro : 318 kg. A privilégier si accessible jusqu'au patient.
- La civière doit pouvoir être positionnée à côté du patient. Une bâche Stryker Transfer Flat (max. 725 kg) disponible chez les pompiers du SPSL peut favoriser le transfert. Si tel n'est pas le cas, une chaise roulante bariatrique (celle du patient) doit permettre son déplacement vers la civière. Dans le cas contraire, une solution adéquate doit être envisagée
- Au-delà de 228 kg, en cas d'évacuation assise, utiliser l'équipement du patient ou envisager une évacuation à plat
- Au-delà de 318kg, en cas d'évacuation à plat, faire appel aux pompiers du SPSL et à leur civière Ferno Titan Extra-wide (max. 1134 kg). Utiliser un lit hospitalier ad hoc (cf. lit adapté plus bas). Envisager/consulter le GRIMP si l'évacuation doit/peut être réalisée par la façade
- Au-delà de 318kg, consulter la Coordination des transferts de patients (CTP) du CHUV pour obtenir un lit adapté ainsi qu'un véhicule de transport
- La civière doit obligatoirement être une civière électrique de type Stryker Power-PRO (autorise 318kg)
- La civière doit obligatoirement être équipée des barrières bariatriques XPS (élargit la largeur de base – répond à la problématique du « volume » ou « surface corporelle » et non dupoids)
- L'ambulance doit obligatoirement être équipée du système de charge Power-LOAD (protection du dos)
- Des sangles supplémentaires doivent être prévues pour attacher de manière adéquate le patient sur la civière (les sangles d'origine de la civière ne permettant pas de fixer le patient de part en part – parfois plusieurs mètres de périmètre)
- « L'ambulance de transport », à différencier au besoin de « l'ambulance d'intervention », doit être un véhicule de type caisson (grand volume)
- L'hôpital de destination doit être capable¹ de prendre en charge le patient. Il doit l'accepter au préalable.



¹ Si la charge utile maximale du lit des urgences est un élément important, celle de la table d'examen (IRM, scanner, bloc opératoire, etc.) est à considérer également en fonction des examens envisagés !

Missions du 144 : Par sécurité, lors de l'engagement d'une ambulance bariatrique, vérifier qu'elle dispose bien de la civière et de la chaise ad hoc

P1/P2 : Engagement de la ressource la plus proche pour la prise en charge initiale simultanément à l'engagement de l'ambulance bariatrique. Eventuellement SMUR seul dans l'attente de l'ambulance bariatrique

P3 : Engagement de l'ambulance bariatrique la plus proche

Médicalisation : Si critère, envisager l'engagement simultané/parallèle du médecin SMUR superviseur, voire du Médecin chef des secours dans les cas particulièrement complexes

Ambulances Chaque région dispose au minimum d'une ambulance bariatrique

<u>Service</u>	<u>Ambulance</u>	<u>Civière</u>	<u>Chaise</u>
Ambulance Services	SANO 3 SANO 4	Civière bariatrique	Chaise bariatrique
ASR	COREL 972 COREL 973 COREL 974	Civière bariatrique	Chaise bariatrique
CSU-CAVD	AIGLON 060	Civière bariatrique	Civière bariatrique
CSU Morges-Aubonne	ASCO 071	Civière bariatrique	Chaise bariatrique
CSU-NVB	NOVA 031 NOVA 033 NOVA 034 NOVA 076 NOVA 077	Civière bariatrique	Chaise bariatrique
STAR	STAR 413 STAR 414 STAR 415 STAR 417 STAR 419	Civière bariatrique	Chaise bariatrique
USR	KODIAK 911	Civière bariatrique	Chaise bariatrique



Civière bariatrique « TITAN SS, extra-wide »
disponible au SSI Lausanne lors
d'engagements du GRIMP pour des
évacuations bariatriques.
Dimensions : 2120x810x180mm
Charge utile : 1134 kg



A prévoir :
Transfer Flat
Charge utile 725kg
A prévoir sous le patient



Photo 1 – Stair-PRO,
185 ou 228 kg (à privilégier)



Photo 2 – Power –PRO 318kg,
avec barrières XPS (indispensables)



Photo 3 - Barrière XPS